

AGREMENT EXPEDITIONS

ENGAGEMENT DE RESPECT DES REGLES DE COMPORTEMENT EN EXPEDITION

Vous avez reçu du Club Alpin Français :

- une lettre d'agrément

Cette caution vous a été accordée sur la base de la qualité technique de votre projet.

Cependant, il est bon que le Club Alpin Français vous rappelle quelques unes des règles qu'il faut avoir présentes à l'esprit lors de toute expédition dans un pays lointain, règles inspirées de la Déclaration de Kathmandu.

1. L'équilibre du milieu montagnard est fragile et doit être protégé activement.
2. A ce titre, la faune et la flore demandent une attention particulière et immédiate.
3. Le bon déroulement d'une expédition passe par le respect des règlements en vigueur dans les pays visités.
4. Le respect de la dignité des individus et des cultures locales doit être constant.
5. Le rejet de déchets doit faire l'objet d'une vigilance de tout instant : veillez à laisser la montagne aussi propre que possible.
6. Un climat d'amitié, de respect mutuel doit être entretenu avec la communauté de montagnards d'autres régions ou nationalités.
7. Les équipements mis en place par d'autres expéditions doivent être respectés et ne pas être utilisés sans l'accord de leur propriétaire.
8. Sachez rendre compte de votre expédition au retour, pour le bien de la communauté, au Centre de Documentation du Club Alpin en fournissant des informations utiles et précises.

Pris connaissance le :

Le Responsable de l'expédition :

Nom et lieu de l'expédition :

Dates de déroulement :

Signature